

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Boralex annonce l'élection de ses administrateurs et les faits saillants de son assemblée annuelle des actionnaires

Montréal (Canada), le 11 mai 2022 - Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX: BLX) a tenu plus tôt aujourd'hui son assemblée annuelle des actionnaires. Au cours de cette rencontre virtuelle animée par le président du conseil d'administration, M. Alain Rhéaume, les candidats proposés aux postes d'administrateurs ont été élus et l'ensemble des résolutions présentées a été approuvé par les actionnaires. Par ailleurs, le départ à la retraite et la grande contribution à Boralex de M. Edward H. Kernaghan, administrateur chez Boralex depuis 15 ans, ont été soulignés.

M. Rhéaume a débuté l'assemblée en félicitant les équipes de Boralex pour les réalisations d'affaires marquantes de l'année 2021, notamment la révision du plan stratégique et l'adoption d'objectifs ambitieux, la sélection de plusieurs projets à la suite d'appels d'offres en Amérique du Nord et en Europe, l'obtention d'un premier prêt bancaire lié au développement durable ainsi que le partenariat et la prise de participation par Energy Infrastructure Partners (EIP) de 30 % des activités françaises de Boralex, le tout, dans un contexte de transition à la direction générale, alors que Patrick Decostre venait de succéder à Patrick Lemaire comme président et chef de la direction.

Faits saillants des allocutions de la haute direction de Boralex

Le président et chef de la direction de Boralex, Patrick Decostre, a fait état du contexte dans lequel Boralex évolue actuellement et est appelée à évoluer dans les prochaines décennies. D'un côté, face à l'enjeu énorme et criant des changements climatiques, M. Decostre a appelé fermement à des actions et engagements immédiats pour limiter la hausse des températures à 1,5 degré. De l'autre côté, il a abordé les enjeux économiques, notamment les problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement et l'électrification des transports qui s'accélère. Selon M. Decostre, pour que ces forces puissent se développer en harmonie et non en s'affrontant, il faut miser sur les énergies renouvelables.

M. Decostre a ensuite souligné le travail accompli en 2021 dans le cadre de la mise en œuvre de l'imposante stratégie de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) de la Société, notamment la publication d'un deuxième rapport de RSE qui inclut une divulgation plus étoffée des indicateurs clés, politiques et processus d'affaires de Boralex. Il a conclu en détaillant plusieurs avancées réalisées dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2021-2025 de Boralex dans la dernière année, réitérant notamment l'importance du partenariat stratégique formé avec EIP.

Le vice-président et chef de la direction financière, Bruno Guilmette, a présenté les faits saillants de l'exercice 2021. En plus des résultats financiers, M. Guilmette était heureux de souligner la signature d'une première convention de prêt liée au développement durable. En effet, en septembre 2021, Boralex a obtenu une prolongation de sa facilité de crédit rotative et de sa facilité de lettre de crédit, pour un total de 525 M\$ jusqu'en septembre 2026. Cette facilité de crédit s'est ensuite qualifiée comme prêt lié au développement durable, signifiant que le prêt repose sur des cibles de rendement liées aux facteurs ESG.

M. Guilmette a ensuite résumé les faits saillants des résultats financiers du premier trimestre de 2022, qu'il qualifie d'« excellents » et « enviables » grâce à une exécution rigoureuse du Plan stratégique et au contexte favorable. Au cours du trimestre, Boralex a produit 1 681 GWh (1 875 GWh)¹ d'électricité, une augmentation de 3 % (2 %) par rapport au trimestre correspondant de 2021. Dans la foulée, le BAIIA(A)² affiche une hausse de 14 % (13 %) par rapport au premier trimestre de 2021, pour atteindre 173 M\$ (183 M\$). Le résultat d'exploitation s'élève à 91 M\$ (105 M\$), en croissance de 18 % (16 %) comparativement au même trimestre en 2021. Finalement, les flux de trésorerie discrétionnaires³ s'élèvent à 77 M\$, en progression de 28% par rapport au premier trimestre de 2021.

Élection des administrateurs

Tous les candidats proposés dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, datée du 3 mars 2022, ont été élus administrateurs de Boralex. Le résultat du vote par scrutin a été le suivant :

Candidat(e)	Votes pour		Abstention	
	#	%	#	%
André Courville	74 431 736	99,94 %	45 774	0,06 %
Lise Croteau	72 823 714	97,78 %	1 653 796	2,22 %
Patrick Decostre	74 431 466	99,94 %	46 044	0,06 %
Ghyslain Deschamps	74 429 851	99,94 %	47 659	0,06 %
Marie-Claude Dumas	73 430 816	98,59 %	1 046 694	1,41 %
Marie Giguère	72 214 160	96,96 %	2 263 350	3,04 %
Ines Kolmsee	74 428 999	99,93 %	48 511	0,07 %
Patrick Lemaire	73 786 123	99,07 %	691 387	0,93 %
Alain Rhéaume	73 847 325	99,15 %	630 185	0,85 %
Zin Smati	73 667 853	98,91 %	809 657	1,09 %
Dany St-Pierre	73 670 496	98,92 %	807 014	1,08 %

Les résultats finaux du vote sur toutes les questions soumises au vote à l'assemblée annuelle seront déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

À propos de Boralex

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie renouvelable et abordable pour tous, depuis plus de 30 ans. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, nous sommes également présents aux États-Unis et au Royaume-Uni. Au cours des cinq dernières années, notre puissance installée a plus que doublé et elle s'établit

¹ Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats en Combiné³, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.

² Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2022.

³ Le Combiné et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 1 2022.

aujourd'hui à 2,5 GW. Nous développons un portefeuille de projets de plus de 3 GW dans l'éolien et le solaire et de près de 200 MW dans le stockage, guidés par nos valeurs et notre démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Boralex, par une croissance profitable et durable, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à notre audace, notre discipline, notre expertise et notre diversité, nous demeurons une référence de notre industrie. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX.

Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Mise en garde à l'égard des déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, aux cibles de puissance installée, BAIIA(A) et flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », au paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, le partenariat avec Énergir et Hydro-Québec pour l'élaboration de trois projets de 400 MW chacun dont le développement dépendra de l'évolution des besoins d'Hydro-Québec, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le Chemin de croissance de la Société, et aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « à l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la Direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence, les taux de change et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise des mesures de performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité qui ne sont pas des mesures financières conformes aux IFRS. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des prises de décisions de la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

La Société utilise les termes « BAIIA(A) », « combiné » et « flux de trésorerie discrétionnaires » pour évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activités. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du rapport intermédiaire 1 2022 de Boralex.

- 30 -

Renseignements :

Médias

Isabelle Fontaine
Directrice, Affaires publiques et
communications
Boralex inc.
819 345-0043
isabelle.fontaine@boralex.com

Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot
Directeur principal – relations avec les
investisseurs
Boralex inc.
514 213-1045
stephane.milot@boralex.com

Source : Boralex inc.

